

## **NOTE DE POLITIQUE**

# **Restaurer les idéaux démocratiques de la RDC grâce à la liberté d'Internet**



## Restaurer les idéaux démocratiques de la RDC grâce à la liberté d'Internet

Août 2021

Publié par  
**Paradigm Initiative**

Auteur

**Rigobert Kenmogne**, Chargé de programme (Afrique francophone).

Design and Layout

**Kenneth Oyeniyi**, Assistante communication, Paradigm Initiative.



Creative Commons  
Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



PARADIGM  
INITIATIVE



@ParadigmHQ

# Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays d'Afrique centrale avec une population de près de 79 millions habitants et un taux de pénétration d'Internet d'environ 6,2%<sup>1</sup>. Au cours des 10 dernières années, divers rapports publiés sur les droits numériques et la liberté d'Internet présentent la République démocratique du Congo comme l'un des pays où les violations des droits numériques et l'Internet liberté sont récurrentes et cela entraîne de graves conséquences pour la démocratie.

Les diverses violations que le pays a enregistré sont contraires aux dispositions de la Commission Africaine des Droits Humains et Peuples (CADHP) et le Pacte international relatif Droits Civils et Politiques (PIDCP) et ces violations attirent un profil antidémocratique aussi, les limites actuelles empêchent un accès équitable à Internet pour tous et présentent de grands défis pour la démocratie.

Depuis 2001, loi n°013-2002 du 16 octobre 2002 a été le principal instrument juridique utilisé dans la violation des libertés sur Internet car il donne au gouvernement le pouvoir de prendre le contrôle des installations de télécommunications dans l'intérêt de la «sécurité nationale» ou de la «défense publique».<sup>2</sup> Cette législation a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des fermetures d'Internet dans le pays ces dernières années. Le gouvernement a également initié unilatéralement des plans pour mettre à jour la loi sur les télécommunications, la loi sur les transactions électroniques ainsi qu'un projet de loi visant à amender la loi qui établit le régulateur - l'Autorité des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC). Le gouvernement a mis en place la loi No 20/017 du 25 novembre 2020, une nouvelle loi sur les Télécommunications et les TIC<sup>3</sup> qui a été élaborée avec une consultation publique limitée et conserve la plupart des menaces pesant sur les droits numériques. Certaines dispositions octroient au gouvernement le droit d'intervenir dans les communications ainsi que les pouvoirs de surveillance. Néanmoins, les organisations de la société civile ont fait des recommandations pour limiter les effets négatifs de cette loi.<sup>4</sup>

En RDC, un certain nombre de lois adoptées pourraient être utilisées pour porter atteinte au droit à la liberté d'expression en ligne en particulier, et à d'autres droits numériques en général. Ces dispositions comprennent l'article 150 (h) du pénal de 1940 Code, qui criminalise l'omission de publier les noms complets et l'adresse correcte de l'auteur ou de l'éditeur de tout écrit. En outre, l'article 76 et 77 de la loi 96-002 de 1996 sur la liberté de Presse érige en infraction pénale le fait d' avoir incité les autres (que ce soit par parole, écriture, images ou autres moyens écrits) pour commettre des infractions punissables. Vol, assassinat, pillage, tout acte menaçant la stabilité de l'Etat». L'article 77 de cette loi incrimine également toute publication qui offense le Président de la République, ce qui rend difficile le travail des journalistes. Les dispositions de la Constitution relatives à la liberté d'expression (telles que la liberté d'expression et l'accès à l'information) sont très problématiques dans la mesure où ces dispositions contiennent des limitations internes telles que le respect des mœurs et de l'ordre public. Certaines dispositions de la loi de 2002 ont été construites sur la base de la loi de 1996. Article 46 de loi 2002 stipule que: « L'État peut, pour des raisons de sécurité publique ou de défense du territoire dans l'intérêt du service public des télécommunications ou pour toute autre raison, interdire en tout ou partie, et pendant le temps qu'il détermine, l'utilisation des installations de télécommunications»<sup>5</sup>.

- 1 « Index Global du Web 2018 : La RDC a 6% de Pénétration Internet pour 5 Millions d'Usagers Congolesic.org », 31 janvier 2018, <https://bit.ly/3lhlPfm>
- 2 « RDC - Loi cadre n°13/2002 du 16 octobre 2002 sur les télécommunications », Droit-Afrique.com, 25 janvier 2003, <https://bit.ly/377yN7E>
- 3 « Loi n 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication », legalrdc.com, november 25th, 2018, <https://bit.ly/3j1YdZQ>
- 4 « Le Sénat congolais a reçu des contributions au projet de loi Télécoms et TIC, Rudi International », 25 juillet 2018, <https://bit.ly/37aIbr5>
- 5 « RDC - Loi cadre n°13/2002 du 16 octobre 2002 sur les télécommunications », article 46, Droit-afrique.com, 23 janvier 2018, <https://bit.ly/377yN7E>

## Accès à Internet

Une politique favorable qui favorise l'accès à Internet contribue aux acquis de la démocratie et les enjeux entourant les problèmes d'infrastructure de réseau, de qualité de réseau et de prix de connectivité influencent fortement les libertés sur Internet<sup>6</sup>. Dans la plupart des cas, les gouvernements peuvent promouvoir ou bloquer l'accès à Internet via des pare-feu ou d'autres technologies, à des fins politiques ou économiques. En 2020, alors que la Covid-2019 obligeait tout le monde à étudier, travailler et effectuer la plupart des activités en ligne, l'augmentation des coûts de communication et le manque d'accès à Internet pour de nombreuses personnes en RDC ont eu un impact négatif énorme sur les populations pauvres et les petites entreprises.

L'accessibilité et l'égalité des réseaux sont deux éléments importants pour l'Internet en RDC. Pour la Coalition des droits et Principes de l'Internet (IRPC), l'accessibilité signifie que « *tout le monde a le même droit d'accéder et d'utiliser un Internet sécurisé et ouvert. Et l'égalité des réseaux stipule que chacun a un accès universel et ouvert au contenu d'Internet, libre de toute hiérarchisation discriminatoire, filtrage ou contrôle du trafic pour des motifs commerciaux, politiques ou autres* »<sup>7</sup>.

En réponse à l'amélioration de la connectivité d'Internet, Internet Society a mis en place un point d'échange Internet (IXP) dans le pays en novembre 2019. Ce nouveau point d'échange Internet en République démocratique du Congo vise à fournir un accès plus fiable et plus rapide à Internet dans la région<sup>8</sup>. Un IXP est un point d'accès où plusieurs réseaux locaux et internationaux, FAI et fournisseurs de contenu interconnectent leurs réseaux plutôt que de le faire via des réseaux tiers. L'échange local de trafic Internet réduit non seulement les coûts de bande passante, mais améliore également l'expérience de l'Internet des utilisateurs finaux en garantissant le caractère local du trafic.

La gouvernance multipartite de l'Internet peut contribuer à améliorer l'accès à Internet car elle favorise l'élaboration et la mise en œuvre conjointe par les États, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles

et procédures de prise de décision partagés pour façonner l'évolution et utilisation d'Internet<sup>9</sup>. Compte tenu de multiples violations subies dans le pays - coupures d'Internet, arrestations de journalistes et d'activistes, surveillance de masse - la gouvernance d'Internet ne bénéficie pas du rôle des institutions de promotion des droits. En RDC, plusieurs principes sont violés et les cadres de concertation sur la gouvernance de l'Internet sont peu développés - et sont très à la traîne. Par exemple, le premier Forum sur la gouvernance de l'Internet s'est tenu en 2017 dans le pays, plusieurs années après le lancement des forums sur la gouvernance de l'Internet suite à la recommandation de l'Agenda de Tunis de 2005 du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI).

Malgré les défis liés à l'accès à Internet sur le continent, l'Union africaine (UA) a adopté, en 2017, la Déclaration africaine sur la gouvernance de l'Internet qui vise à mettre en place un cadre mondial, transparent et inclusif sur la gouvernance de l'Internet basé sur les principes d'ouverture, y compris *la liberté d'expression, le respect et protection de la vie privée, l'accès universel et interopérabilité technique, l'éthique et le respect de la diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace*<sup>10</sup>.

## Droits numériques et liberté sur Internet en RDC : 2015-2020

Au cours de la dernière décennie, les multiples violations des droits numériques signalées en République démocratique du Congo (RDC) ont été initiées principalement par le gouvernement pour des fins politiques. Au cours des 6 dernières années, la RDC a signalé diverses violations ayant un grand impact sur la démocratie et la liberté d'Internet :

**2015:** Le 20 janvier 2015, les opérateurs d'Internet de la République démocratique du Congo (RDC) ont reçu l'ordre de couper l'accès Internet<sup>11</sup> dans la capitale Kinshasa, au début des manifestations très violentes entre la police et des manifestants opposés à l'ancien Président Joseph Kabila. Les services SMS, la communication et l'accès à Internet ont été fermés, et le suivi des communications des journalistes et des opposants politiques a été mise

6 « RDC : les prix des forfaits d'appel et Internet grimpent à Kinshasa » [financialafrik.com](https://financialafrik.com), 8 juillet 2020, <https://bit.ly/3lf2VWQ>

7 Charte de l'Internet des droits de l'homme et principes pour Internet, IRPC, 2019, <https://bit.ly/3zSxPZc>

8 « Un nouveau point d'échange Internet en République Démocratique du Congo apportera un accès plus fiable et plus rapide à l'Internet dans la région », Internet Society, 6 novembre 2019, <https://bit.ly/3jaCXuw>

9 Gouvernance de l'Internet, UNESCO, <https://bit.ly/3zXTeA3>

10 « Déclaration africaine sur la gouvernance de l'internet », Union africaine, 13 février 2007, <https://bit.ly/3j6F4pD>

11 « RDC : Internet coupé à Kinshasa sur ordre du pouvoir », Le Monde, 20 janvier 2015, <https://bit.ly/3C3i0kb>

en place<sup>12</sup>.

**2016:** En Décembre 2016<sup>13</sup>, le gouvernement a suspendu l'accès à l'Internet et des communications suite aux nouvelles demandes de dirigeants de la société civile et d'acteurs d'opposition appelant à la démission de l'ancien président Joseph Kabila à la suite de l'expiration de son mandat.

**2017 :** Sous la loi n° 20/017 du 25 novembre 2020, relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication<sup>14</sup>, les autorités de la RDC ont mandaté les entreprises de télécommunications pour ralentir la bande passante Internet en août 2017 pour influencer les exigences politiques du pays ; qui limitait la capacité du public à télécharger des images via les médias sociaux. Au 31 décembre de la même année, le réseau de Messagerie était suspendu sur la base des demandes du gouvernement<sup>15</sup>.

**2018:** Les 21 janvier et 25 février 2018, l'ensemble du territoire national a été privé d'Internet pour étouffer la libre circulation des communications suite à l'appel à manifester par l'Église catholique<sup>16</sup>. Vers la fin de l'année, le 24 Décembre 2018, suivant la date initiale de l'élection générale, l'Autorité des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC) a contacté les quatre opérateurs de réseaux mobiles, et leur a demandé de restreindre à l'accès Internet<sup>17</sup> pour empêcher la diffusion "des vidéos et des images sur les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, Viber, YouTube et Twitter". La Société Congolaise de Poste et Télécommunications (SCPT), une institution publique qui gère le câble de fibre optique en Afrique de l'ouest, West Cable System (WACS), et qui relie le pays à l'Internet, a également demandé de fermer l'accès du câble aux Fournisseurs d'accès Internet (FAI) dans l'optique de faire augmenter la pression et pousser au respect des injonctions sur eux pour respecter les injonctions du gouvernement<sup>18</sup>.

**2019:** Suite aux élections du 30 décembre 2018, la RDC a été privée d'Internet pendant 20 jours. La période de privation de libertés d'Internet à des fins politiques a coïncidé avec l'annonce

des résultats des élections par la Commission Nationale Électorale (CENI), donnant la victoire au président Félix Tshisekedi<sup>19</sup>.

**2020 :** En 2020, même si la RDC n'a pas enregistré d'arrêt d'Internet, certaines pratiques pouvant contribuer aux violations des droits numériques et des libertés sur Internet ont été répertoriées. Le prix du package d'Internet<sup>20</sup>. Les offres des opérateurs et FAI (Vodacom Congo, Orange RDC, Africell RDC et Airtel RDC) ont fortement augmenté au cours de l'année 2020, surtout pendant la période de verrouillage liée au Covid-19. Les prix élevés des communications et de la connectivité d'Internet ont probablement encore creusé la fracture numérique existante dans le pays.

### Respect des liberté d'Internet et démocratie

Le contexte de démocratie en RDC a été considérablement affaibli ces derniers temps. L'un des éléments de cette fragilité se trouve dans les atteintes récurrentes aux libertés sur Internet. La liberté sur Internet englobe les droits fondamentaux des citoyens sur Internet, un aspect qui n'est pas respecté dans le pays. La liberté d'Internet est étroitement liée à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et au respect de la confidentialité des communications. Ces éléments contribuent à la consolidation de la démocratie par la liberté d'expression en ligne.

La charte de la Coalition des Principes et Droits d'Internet (IRPC) ajoute que la liberté d'expression et la liberté d'association s'appliquent lorsque chacun a le droit de rechercher, recevoir librement la transmission d'information sur Internet sans censure ni autres interférences. *Chacun a également le droit de s'associer librement par et sur Internet, à des fins sociales, politiques, culturelles ou autres*<sup>21</sup>.

La protection des libertés d'expression et d'opinion offre une réelle opportunité de diversification des discours sociopolitiques sur Internet, ce qui renforce la confiance des personnes hors ligne. Les libertés d'expression sont les principaux fondements de la démocratie. Le niveau de

12 « Ibid »

13 « RDC : blackout sur les réseaux sociaux », [bbc.com](https://bbc.com), 16 décembre 2016, <https://bbc.in/3rI5kKM>

14 « Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020, relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication », 2020, <https://bit.ly/3j1YdZQ>

15 « Internet coupé en RD Congo avant des manifestations contre Kabila », [Lorientlejour.com](https://lorientlejour.com), 30 décembre 2017, <https://bit.ly/3rIRbx3>

16 « RSF dénonce le nouveau black-out internet en République démocratique du Congo », RSF, 28 février 2018, <https://bit.ly/37i0nPN>

17 « RDC : comment le gouvernement a privé sa population d'internet », [Rfi.fr](https://rfi.fr), 19 janvier 2019, <https://bit.ly/3rI5FNy>

18 « RDC : Internet coupé par le gouvernement », [Lefigaro.fr](https://lefigaro.fr), 31 décembre 2018, <https://bit.ly/3lgKF92>

19 « Présidentielle en RDC : internet coupé par les autorités », [Lexpress.fr](https://lexpress.fr), 2 janvier 2019, <https://bit.ly/3xq1RSF>

20 « RDC : instabilité des prix de forfaits appel et internet sur le marché de Kinshasa » <https://bit.ly/3rKFbej>

21 « Charte des Droits et les Principes de l'Internet », IRPC, 2019, <https://bit.ly/3fi1Wl3>

liberté d'expression en ligne dans un pays permet d'évaluer le niveau réel de la démocratie hors ligne<sup>22</sup>. Les libertés d'association sont celles qui donnent aux citoyens le droit de se réunir en public ou en privé - en ligne et hors ligne - sans risque d'être arrêtés, espionnés ou contrôlés. Des dispositions juridiques discrètes ne devraient pas empêcher la démocratie. Selon le rapport 2020 de Reporter Sans Frontière (RSF) sur les libertés de la presse<sup>23</sup>, la RDC occupe la 150ème place sur 180 pays évalués, et 33ème en Afrique. Bien que le pays ait progressé de quatre places au classement mondial, les atteintes aux libertés de la presse sont restées récurrentes. L'arrestation de journalistes et militants pour leurs opinions; le blocage de sites Web ; le blocage de l'accès à Internet; les freins aux libertés de presse, et aux libertés d'association depuis plusieurs années sont les véritables obstacles à la démocratie et marquent l'histoire de la RDC.

### Internet: Défis et Principes

Dans la plupart des cas de violations des droits numériques enregistrées en Afrique, les raisons évoquées par gouvernements de fermer Internet sont souvent variées. Au cours des cinq dernières années, la RDC a utilisé plusieurs arguments, jugés infondés par les acteurs des droits humains, tels que le respect de l'ordre public ; lutter contre les fake news et les discours de haine; lutter contre la cybercriminalité; la prévention de la divulgation des résultats des élections; et la restauration de l'autorité de l'État parmi beaucoup d'autres. Par exemple, pour l'arrêt d'Internet d'après les élections de 2018, le conseiller diplomatique de l'ancien président Joseph Kabila, Barnabe Kikaya Ben Karubi, a déclaré qu'«*il y a des gens qui empoisonnent la population avec de faux chiffres concernant les élections. Et cela a préparé la population à un soulèvement populaire*».<sup>24</sup>

Au vu des coupures régulières d'Internet en RDC, le rapport 2016 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>25</sup>, a noté que «*l'économie mondiale a perdu 2,4 milliards en raison des perturbations intentionnelles de la connexion*». Les coupures d'Internet ont de graves conséquences pour l'économie. Selon Netblocks<sup>26</sup>, une journée de coupure totale d'Internet en RDC coûterait environ 3,2 millions de dollars ou 5,3 milliards de francs CFA.

Afin de mieux structurer son cadre juridique relatif à la liberté d'expression et d'opinion et de réduire

la fracture numérique, la RDC doit amender toutes les lois sur les télécommunications et les technologies dans le but d'améliorer l'accès à l'information tel que défini dans la Déclaration de la Commission Africaine des Droits de l'Homme des Peuples (CADHP) sur les principes de liberté d'expression et d'accès à l'information en Afrique et tous les documents internationaux qui promeuvent la liberté et protègent les droits des personnes en ligne.

### Conclusion

Les violations des libertés sur Internet sont de véritables revers pour la démocratie. La liberté de la presse, la liberté d'opinion, la liberté d'expression et les libertés de réunion en ligne sont des moteurs du renforcement de la démocratie grâce à Internet. La RDC a enregistré des violations majeures de libertés sur Internet ces six dernières années, ce qui a grandement impacté la démocratie. Ces violations ont eu de graves conséquences sur le développement économique et social du pays, en raison de faibles notation sur le niveau des droits de l'homme et des libertés; qui influencent à la fois la dynamique locale et internationale de l'investissement. Pour améliorer la situation, la RDC doit se conformer aux recommandations significatives pour renforcer les droits numériques et les libertés d'Internet :

- Se conformer aux instruments internationaux sur les droits de l'homme et la liberté d'Internet, en particulier la Déclaration Africaine des Droits et Libertés d'Internet;
- Développer un cadre juridique transparent pour les libertés de presse, d'expression, de réunion et d'association en ligne ;
- Renforcer le cadre juridique et réglementaire des communications numériques et de l'écosystème Internet ;
- Intégrer un cadre juridique qui sanctionne les opérateurs et les FAI dans le cas où ils se conforment au gouvernement et aux tiers pour perpétuer les atteintes aux droits numériques ;
- Promouvoir la bonne gouvernance de l'Internet à travers l'engagement du gouvernement à mieux gérer les politiques publiques de l'Internet et des TIC de manière transparente et inclusive, notamment en ayant une politique définie sur le développement de l'écosystème Internet ;
- Intégrer toutes les parties prenantes dans le processus de développement et de prise de décision sur l'avenir d'Internet.

22 « L'internet et la démocratie : une liaison difficile », Cairm, 2017, <https://bit.ly/3id8Jy8>

23 « Liberté de la presse : La RDC occupe la 150ème place au monde, (RSF) », Radiokapi.net, 24 mars 2020, <https://bit.ly/3jnKAob>

24 « Internet à nouveau disponible en RDC », Ici.radio-canada.ca, 18 juin 2019, <https://bit.ly/2VqQEUA>

25 « Coupures de réseaux sociaux et d'Internet : l'Afrique explose tous les records », Lepoint.fr, 10 octobre 2016, <https://bit.ly/3BZNt6N>

26 « L'outil de coût d'arrêt de NetBlocks (COST) », 2021, Netblocks, <https://bit.ly/2VanFo7>



© 2021 Paradigm Initiative  
HQ: 374 Borno Way, Yaba, Lagos - Nigeria.